



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy



Edition N°27
Janvier 2022

Gazette de la Petite Meurthe

Mairie : 1145, route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY

Tel: 03 29 50 30 18


Fax : 03 29 50 42 51

Astreinte : 06 40 24 43 92

Courriel : bansurmeurthe-clefcy@orange.fr

Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Facebook  mairie.bansurmeurtheclfcy

Instagram  bansurmeurtheclfcy

Illiwap  Mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h00 à 11h30

Mardi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30

Mercredi : 8h00 à 11h30

Jeudi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30

Vendredi : 8h00 à 11h30

Samedi : 8h00 à 11h00

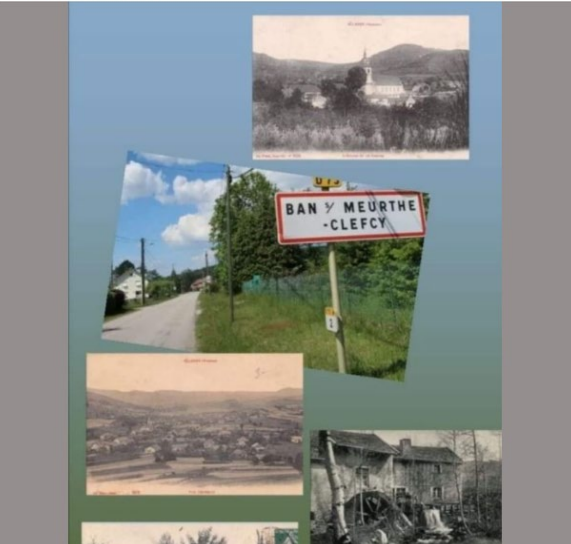
Permanences du Maire : Les matins à partir de
10h00 et sur rendez-vous.

Permanences des adjoints : Sur rendez-vous.



A lire sur les réseaux :

Philippe Muller • NOS SOUVENIRS DE LORRAINE
17 décembre 2021, 21:24 · 🌐



Illiwap : l'information pour tous !

Soyez informé des actualités de la commune en direct, gratuitement, anonymement et sans pub !

- ⇒ Pour votre quotidien : coupure d'eau, travaux de voirie...
- ⇒ Pour les alertes météo, accidents...
- ⇒ Pour les enfants : menus de la cantine...

Installer l'application sur votre écran (téléphone / tablette / ordinateur) et c'est tout !

VosgesNature est à La Scierie du Lançoir.
29 janvier · Clefcy · 🌐

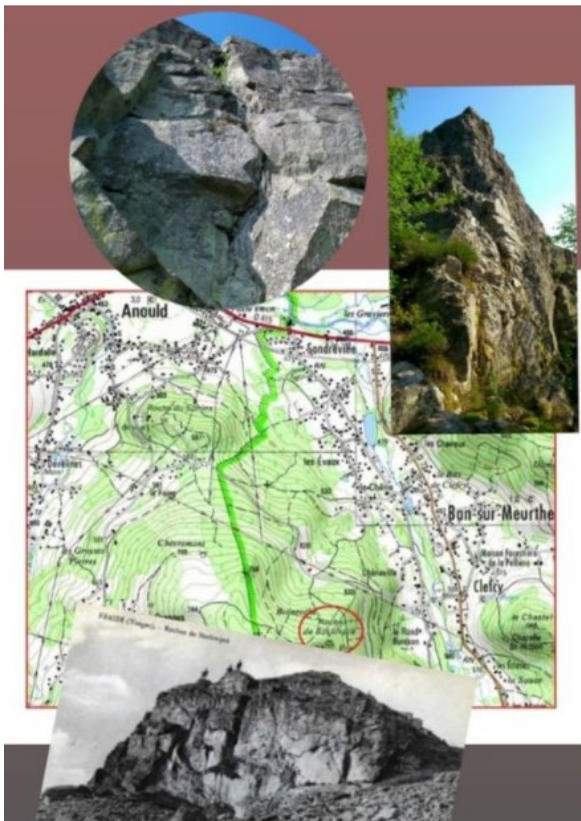
La Scierie du Lançoir 🌲 située dans l'étroite vallée glaciaire du défilé de Straiture 🌲 🇫🇷 (Photos du 27/01/21)
Ban-sur-Meurthe-Clefcy
La Scierie du Lançoir



Sur la page de « Nos Souvenirs des Vosges »

Philippe Muller
Modérateur · +1 · 9 février · 🌐

Clefcy-Ban sur Meurthe.
Au pays des BOHOS.
La roche de Boslimpré.



Mairie Ban Sur Meurthe-Clefcy
4 mars, 17:26 · 🌐

Le journal local Vosges Matin parle de nous 🇫🇷



VOSGESMATIN.FR

Vosges. Savez-vous quelle était la particularité nationale de Ban-sur-Meurthe et Clefcy ?

L'actualité quotidienne de votre commune se retrouve aussi sur :

Instagram <

Application



Vosges Télévision
16 décembre 2021, 19:30

[REPORTAGE] Des enfants en accueil périscolaire à Ban-sur-Meurthe sont allés visiter la maison du Père Noël et le rencontrer en personne. <https://www.vosgestelevision.tv/.../Dans-maison-pere-Noel...>



Mairie Ban Sur Meurthe-Clefcy
10 décembre 2021, 13:13

Les Cp et Ce1 ont profité de cette découverte culturelle hier



Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges
10 décembre 2021, 11:23

53 élèves de Saint-Dié-des-Vosges, Plainfaing et Ban-sur-Meurthe-Clefcy ont participé au lancement des itinéraires « Les petits mondes de l'art », dans le cadre... Voir plus

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Plainfaing
11 septembre 2021

Ce matin manœuvre au Moulin de Clefcy avec nos collègues de Fraize ou nous avons pu mettre en place notre Lot Alimentation entièrement à savoir motopompe + piscine souple et motopompe flottante.

Belle manœuvre dans un bâtiment complexe.

Manœuvre qui renforce une fois de plus la cohésion entre les deux casernes. 😊... Voir plus



GRAND-VALTIN ET SURCENEUX : La fibre dans vos foyers dès le 24 janvier

Actu88
4 janvier, 10:04

La fibre arrive !

Sur la Communauté d'agglomération d'Épinal

Xertigny (poursuite de l'ouverture depuis les Granges Richard et l'étang des Mottes jusqu'au centre, rues du Canton / du Colonel Serot n° 14 et rue Jules Bougel)

Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Ban-sur-Meurthe-Clefcy (au Sud pour Le Grand Valtin et Le Surcenneux, dans la continuité du Valtin et Xonrupt-Longemer), Taintrux (1ère phase d'ouverture côté Est, depuis le chemin du Kemberg jusqu'au 154 chemin de la Mairie et aux 338/425 chemin de l'Épine, ainsi que les voies perpendiculaires)

Communauté de communes de Gérardmer Hautes-Vosges

Gérardmer (poursuite de l'ouverture depuis la Mairie vers le domaine skiable, par la rue Haute, le chemin de la Rayée et la montée du Pré des Clefs, et leurs voies perpendiculaires), Le Valtin, Xonrupt-Longemer (commune désormais ouverte en totalité)

Communauté de communes de l'Ouest Vosgien

Aouze, Aroffe, Maconcourt, Pleuvezaïn, Rainville, Soncourt

Communauté de communes des Vosges côté Sud-Ouest

Gigneville

Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (1 commune des Vosges)

Vicherey

Plus de renseignements sur l'aménagement et les usages numériques en Région Grand Est

www.grandest.fr/la-fibre/

Losange – la fibre optique dans le Grand Est : www.losange-fibre.fr – Twitter : @LosangeFibre



L'ENFILI DU TRÈS HAUT DÉRIT DANS LE GRAND EST PASSE PAR LOSANGE

LOSANGE-FIBRE.FR

Losange: La fibre optique dans le Grand Est

Le projet de Réseau d'Initiative Publique, Losange, déploie la fibre optique dans le Grand Est p...

Alain Herault » La France autrefois

15 décembre 2021, 10:02

La mairie BAN SUR MEURTHE - CLEFCY - 88 - Vosges



Chères Clebantoises et Chers Clebantois,

C'est à nouveau par notre Gazette que je vous adresse mes vœux. 2022 est là ! Nous la débutons avec optimisme en espérant que la pandémie impacte moins nos vies ces prochains mois, que cette année soit un temps démocratique de qualité et surtout qu'elle se démarque par le souci du partage et de la collectivité.

En 2022, notre village n'aura pas de grands projets. L'aménagement du Centre-Bourg a été réalisé et nous en sommes fiers. L'inauguration a eu lieu le 4 décembre dernier en présence de ceux qui ont financés ces travaux, de l'entreprise Colas qui a obtenu le marché public, de notre maître d'œuvre qui aura été très présent, impliqué et nous aura toujours apporté les conseils nécessaires, des membres du Conseil Municipal, des habitants...

L'histoire de cette place remonte aux années 1950, l'histoire de notre reconstruction.

Jusqu'en 1944, le bâtiment communal de la mairie se trouvait en bord de route.

C'est alors l'architecte Toussaint d'Anould et les Maires de Clefcy et de Ban-sur-Meurthe, qui ont ainsi décidé de reculer le bâtiment et de lui donner plusieurs fonctions avec la salle des fêtes à l'étage et d'accoler les classes de notre école primaire à l'arrière.

Cette place aurait pu prendre de nombreux noms : Place de la reconstruction, Place de la liberté, le nom d'une personnalité...

Le Conseil Municipal a délibéré pour une dénomination facile à retenir, usuelle, sobre à l'image de notre commune qui se veut nature avec l'esprit d'un village. Elle a ainsi été baptisée « Place de la Mairie », en mémoire à ce bâtiment qu'ont connu nos aïeux et en référence au bâtiment exposé vers celle-ci.

Les moyens de communication se sont encore enrichis en 2021 avec l'arrivée de la commune sur Insta' où vous êtes une centaine à suivre le quotidien. Bientôt 1 500 pages sont « amis » avec la page Facebook de votre commune. Et vous êtes désormais plus de 400 abonnés à avoir installé le petit hérisson pour recevoir les messages d'alertes et d'informations utiles, soit le double d'abonnés par rapport à l'an dernier.

Contrairement à 2020, l'année 2021 aura été meilleure financièrement. Les ventes de bois ont été bonnes. Mais cela traduit une crise sanitaire compliquée avec l'attaque du scolyte. Il faudra reboiser. Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été retenu la proposition de l'ONF pour réimplanter des essences variées sur près de 22 hectares. Une surface considérable qu'il faudra entretenir et protéger du gibier. Le résineux sera majoritairement choisi, douglas, pin de corse, mais un peu de feuillu trouvera sa place pour apporter des nutriments au sol affaibli.

Le recensement a lieu cette année entre le jeudi 20 janvier et le samedi 19 février. Le travail des 3 agents recenseurs permettra de connaître l'évolution de la population. Il est important puisqu'il permet de définir le montant des dotations de l'Etat et d'orienter les investissements. Je vous invite à répondre aux questionnaires qui vous seront proposés dans les meilleurs délais.



• Marie-Paule • • Martine • • Sandrine •
• BARADEL • • HOUBRE • • THIRION •

Bonne année !

Qu'elle soit riche, qu'elle déborde de bonheur et de prospérité et que tous vos vœux deviennent réalité !

Votre Maire

Etat civil 2022

11 décès :

Victor Hugo : "Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis. "

Nos sincères condoléances aux familles.

11 février : Marguerite PRINCE, 94 ans

5 mars : Ginette GEORGES, 81 ans

13 avril : Claude BALLAND, 84 ans

26 avril : Alain LALEVÉE, 53 ans

24 juin : France HARMAND, 81 ans

26 juin : Gérard XARDEL, 89 ans

1^{er} juillet : Michel DURAND, 71 ans

29 juillet : Francois HAXAIRE, 72 ans

7 août : Jean-Marie NOEL, 85 ans

1^{er} septembre : Ghislaine SAVIGNARD née DRESCH, 66 ans

30 novembre : Stéphane BEAU, 55 ans

5 Mariages :

Joseph Lallier "Quand on aime le jour de son mariage, on aime pour la vie."

Félicitations aux jeunes mariés

12 mars : Pascal LEMAIRE et Michèle VALENTIN

3 juillet : Arthur BOUCART et Camille GACHADOAT

3 juillet : Sébastien BARBE et Karine STOLA

21 août : Bruno HERRY et Delphine CHANEL

13 novembre : Jean-Michel MESSAOUDI et Sabine SUTTER

12 naissances :

Victor Hugo : "L'enfant, je le répète, c'est l'avenir. Ce sillon-là est généreux ; il donne plus que l'épi pour le grain de blé. Déposez-y une étincelle, il vous rendra une gerbe de lumière."

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes parents et à leur famille

12 janvier : Erwin GEORGES de Sandy et Manon BEGIN

13 janvier : Inaya LEROGNON de Guillaume et Margaux JACQUEMIN

4 février : Mya DEMANGEON de Brian et Madyson MARTIN

12 février : Éléna MERVELAY de Kévin et Célia REMI

26 février : Timéo MASSON de Sylvain et Stéphanie COLIN

27 mars : Émil DIDIERGEORGE de Julien et Florine MELINE

13 mai : Leny GEORGEON de Julien et Coralie CLAUDEL

27 juillet : Agathe NOEL de Florian et Justine GIGOUX

19 août : Célia LAPOINTE de Louis et Charlène LE CORVAISIER

24 août : Maud MICHEL de Florian et Ophélie GUERBER

11 octobre : Thao SCHEYDER de Damien et Alysson BOILLOT

10 décembre : Enola DONETTI de Johan et Manon DDIDIERJEAN

Aménagement du Centre-Bourg

De nombreux travaux ont été entrepris. Cette année a été l'occasion de faire connaissance avec les salariés des entreprises locales, voire très locales.

Le marché public a été remporté par la société Colas d'Anould. L'enfouissement des réseaux secs ont été réalisés par l'intermédiaire du Syndicat d'Electricité Des Vosges, ils ont permis de ne plus voir de poteaux, et de renouveler les câbles sur cette partie de voirie. La communauté d'agglomération, qui a désormais la compétence de l'eau, a accepté d'inclure le renouvellement de la conduite d'eau.



Arrivée du matériel le 17 mai.



Enfouissement des réseaux et remplacement de la conduite d'eau en mai et juin.



Mi-juin : Préparation du parking et pose des bordures.



L'utilisation du brise-roche a été nécessaire pour casser l'ancien escalier.



Début juillet, au début des vacances scolaires, la future place était un vaste chantier à construire. Dès les enfants partis, les ouvriers de la Colas et leurs sous-traitants ont redoublé d'efforts pour tenir les délais et promettre l'ouverture des nouveaux parkings à la prochaine rentrée scolaire.



La pose des pavés a été réalisée selon un nuancier unique préalablement choisi lors d'une visite de l'usine Kronimus



Une gaine et un tuyau isolés ont été enfouis en prévision d'un raccordement des 2 bâtiments pour un moyen de chauffage commun



L'accessibilité de la Mairie se fait désormais par une rampe en béton désactivé, tout comme le multiple rural où la terrasse a été rénovée en même temps en remplacement des dalles vieillissantes



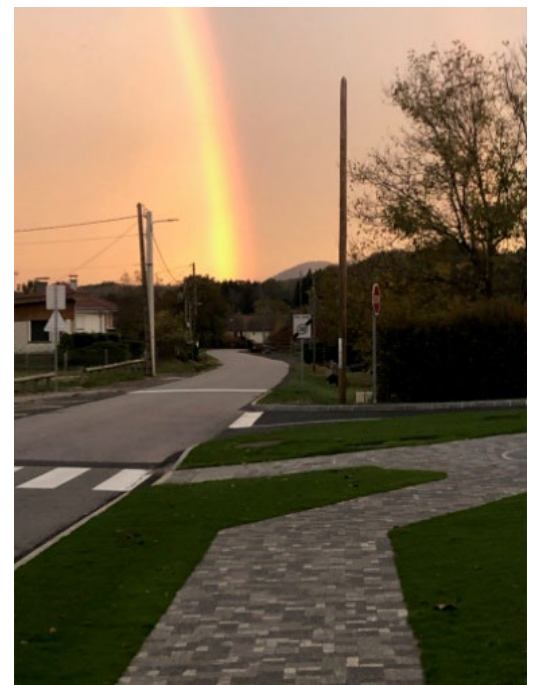


Les travaux de surfaces ont été nombreux et l'intérêt a été porté sur la sécurité. Si la majorité du chantier a été réalisé par la société Colas implantée à Anould, d'autres entreprises sont intervenues. Globalement étaient attendus :

- La création de place de stationnement,
- La création de place de stationnement PMR,
- La création d'allées PMR pour l'accès à la Mairie, à l'école, aux quais de bus et au multiple rural, réalisées par la société Lor'Espace avec des pavés fabriqués à Maizières-lès-Metz.
- La modification du parvis de la Mairie avec création de divers espaces de repos et d'un vaste espace en pelouse avec embellissement végétal réalisé par la société Baradel paysage de Sainte-Marguerite.
- La création de deux quais de bus dont l'un permet également la dépose du verre en container enterré financé par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.
- Le rétrécissement de la chaussée de la route départementale par l'utilisation de bordures granit qui viennent de la graniterie Petitjean de la Bresse, comme les marches des escaliers pour accéder à la Clef du Ban ou à la Mairie.
- Le passage en zone 30 de l'ensemble de l'emprise.
- Le complément de l'éclairage public, installé par la société Gérard de Sainte Marguerite. Quelques luminaires viendront compléter l'installation en façades de l'école et du multiple rural, ainsi qu'un projecteur pour le pré.
- Et puis afin de ne pas ouvrir de tranchées dans quelques mois ou quelques années, tous les branchements ont été refaits à neuf, les écoulements d'eau pluviale, l'assainissement et aussi le chauffage. Une gaine a été mise en attente pour prévoir un éventuel réseau de chaleur commun aux 2 édifices suite à l'étude de chauffage réalisée.



Avant / Après



Pour vous...

Dans cette rubrique, nous souhaitons vous informer des aides dont vous pouvez disposer.

– Aide à la plantation d'arbres fruitiers :

Les arbres fruitiers sont une composante essentielle du patrimoine et des paysages vosgiens et le Conseil départemental souhaite, par l'intermédiaire de cette aide spécifique, encourager à valoriser vos parcelles.

→ aide à la plantation d'arbres fruitiers fournis par un pépiniériste vosgien de 50 % sur la fourniture de 10 à 30 plants, dans la limite de 40 € TTC l'unité.

Conditions :

- Une demande par propriétaire et par an (hors collectivité)
- Dossier de demande d'aide adressée au Conseil Départemental des Vosges (La demande sera examinée par la Commission Permanente et la décision vous sera notifiée dans les quatre mois.).
- La subvention deviendra automatiquement caduque si les travaux n'ont pas été réalisés dans le délai d'un an à compter de la date de l'arrêté vous attribuant l'aide.
- Le versement de la subvention interviendra, à votre demande, sur production de l'ensemble des factures acquittées. La subvention sera liquidée sur la base du montant des travaux subventionnés, arrêté par le service instructeur, sauf dans le cas où le coût réel de l'opération est inférieur au montant des travaux subventionnés. Dans cette hypothèse, le taux de subvention s'applique sur le coût réel de l'opération.
- Attention ! Un contrôle sera effectué par le Conseil départemental après les plantations. Le propriétaire devra restituer le montant de la subvention en cas de non respect des critères du dossier de subvention.


Contact : Conseil départemental des Vosges

Direction de l'Attractivité des Territoires - Service Agriculture & Forêt

8, rue de la Préfecture

88088 Épinal Cedex 9

Tél. : +33 (0)3 29 29 88 88 - aidevergers@vosges.fr

(Dossier téléchargeable sur le site du Conseil Départemental des Vosges. )

– Bienvenue à bébé...

Depuis 2002, une prime de 20 € est versée à tous les enfants nés dans l'année lors de l'ouverture d'un compte à la Caisse d'Épargne par les parents.

– Ravalement de façade

Votre maison a plus de 20 ans et vous souhaitez rénover votre façade ? La commune soutient les propriétaires ou les locataires afin de garantir la pérennité des constructions, la préservation du caractère architectural des façades et la valorisation d'un patrimoine collectif.

→ L'aide s'élève à 25% du montant des dépenses dans la limite de 1372€ TTC, lorsque les travaux sont réalisés par une entreprise.

→ L'aide s'élève à 25% du montant des dépenses dans la limite de 686€ TTC, lorsque les travaux ne sont pas réalisés par une entreprise.

– Nouvelle construction

Une participation de 250 € est accordée pour le branchement électrique des résidences principales nouvellement construites.

– **Transport scolaire**

Prise en charge des vignettes de transport scolaire jusqu'à la classe de Terminale (générale, technologique ou professionnelle). Pour les enfants détenteurs d'une carte de transport à titre onéreux, ces derniers bénéficieront également d'une participation de la Commune correspondant au montant de la prise en charge des vignettes pour les trois trimestres.

– **Centres de vacances**

Une participation à hauteur de 100 € maximum est attribuée pour la fréquentation des enfants de la Commune de moins de 16 ans aux colonies de vacances et centres aérés. Elle est versée aux familles ou organismes sur présentation de la facture et elle est valable une fois par an et par enfant.


– **Classe découverte**

Pour les classes de découverte, classe de mer et voyages pédagogiques, la participation communale sera de 25 % du coût réel limité à 75 € pour les enfants scolarisés jusqu'en classe de 3^{ème}. Valable une fois par an et par enfant.

– **Repas à domicile**

Le Centre Communal d'Action Sociale livre des repas à domicile. Ils sont réalisés par les cuisiniers de l'hôpital de Fraize et peuvent répondre à différents régimes (sans sel, à texture modifiée...). Ils ne sont pas réservés aux personnes âgées ! Tout le monde peut y prétendre et cela peut s'avérer pratique lors d'une immobilisation ponctuelle.

Le repas vous est livré chaud dans une cantine individuelle fermée entre 11h et 12h à votre domicile pour 8€, toute l'année hors dimanche et jours fériés. Vous trouverez ci-dessous des exemples de menus :

Rosette	Salade composée	Mousse d'artichaut vinaigrette	Cervelas	Salade de concombre la grecque
Cordon bleu à la tomate Tortis et haricots beurre	Paleron de bœuf braisé Pommes de terre quart de lune et julienne de légumes	Couscous Merguez et poulet 	Blanquette de volaille aux petits oignons Pommes de terre et carottes rondelles	Poisson meunière Riz créole et courgettes
Brie Fruit	Petit moulé aux herbes Mousse	Tomme blanche Fruit	Camembert Tarte au flan	Demi-sel Fruit

– **Extension électrique**

La commune participe à hauteur de 25% du reste à payer pour les extensions électriques. Voici les conditions pour être éligible à l'aide :

→ Un protocole transactionnel doit être signé en amont avec les propriétaires et après le 01/01/22

→ La construction sera leur résidence principale.

→ La construction a lieu en zone U,

La participation sera versée après le dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.

La brève

Don de masques

Nous avons acquis une grande quantité de masque en tissu que nous donnons sur demande. Ils ont été fabriqués à Gérardmer et à Saint-Dié. N'hésitez pas à venir en mairie !

La gendarmerie vous informe... avec l'application



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

La gendarmerie de Fraize et le groupement de gendarmerie des Vosges vous informe et vous alerte. C'est 100% gratuit, 100% anonyme et avec 0% de publicités !

Pour télécharger l'application sur téléphone ou tablette :

1. Ouvrez « PlayStore »/« AppStore »/« AppGallery ».
2. Tapez « PanneauPocket ».
3. Cliquez sur « Installer » ou « Obtenir ».
4. Cliquez sur le cœur à côté de « Gendarmerie COB de Fraize (88230) » et/ou « Groupement Gendarme des Vosges ».

L'application est disponible aussi sur votre ordinateur : app.panneaupocket.com

Nouveau commerce

Charlène Le Corvaisier, nouvelle Clébantoise, exerce une activité de conseillère en immobilier. Elle accompagne ses clients vers la concrétisation de leurs projets immobiliers et s'adapte à leurs besoins. Elle les soutient avant, pendant et après la transaction, s'occupe de la valorisation de leur bien, des comptes rendus de visites et leur offre l'avis de valeur.

Son entreprise est rattachée au groupe IAD France, premier groupe de mandataires en France. La dématérialisation de l'agence permet de réduire les frais de fonctionnement au bénéfice des clients, en leur proposant des honoraires adaptés. IAD défend une déontologie et des valeurs fortes dans lesquelles Charlène se reconnaît : Professionnalisme, Confiance, Partage et Humilité. Contente d'habiter à Ban-Sur-Meurthe-Clefcy,



Charlène a hâte de vous rencontrer et de pouvoir vous aider le mieux possible dans vos projets immobiliers.

97

97. c'est le nombre de délibérations votées en Conseil Municipal en 2021. Elles sont consultables en mairie et les comptes rendus sont affichés sur les bâtiments communaux (au centre et au Grand Valtin) et sont publiés sur Illiwap.

Dépôt illégal ou abandon de déchets

Un **dépôt illégal** est un **dépôt d'ordures dans un endroit interdit**. Une **décharge illégale** se caractérise par **des apports réguliers et conséquents de déchets provenant de professionnels ou de particuliers pour dépôts ou enfouissement dans le sol**. Selon le code de l'environnement, un **déchet** est défini comme **« toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire »**.

En plus de **nuire à l'environnement**, il peut **représenter un risque d'incendie** ou un **risque sanitaire**.

Les déchets doivent être déposés dans des centres de collecte et d'élimination appropriés. Dans le cas contraire, il existe des sanctions pour les cas suivants :

- Dépôt des ordures en vue de leur enlèvement, dans des conteneurs ou bennes adaptés aux déchets par les autorités administratives, **sans respecter les conditions de tri ou de période de collecte**.

- **Dépôt, abandon, déversement en un lieu public ou privé**, à l'exception des emplacements adaptés, **des ordures, déchets, matériaux ou liquides insalubres**.

- **Embarrasser la voie publique en y déposant des objets ou ordures** qui entravent la liberté et la sûreté du passage.

- **Débarras d'une épave, d'ordures, de déchets, dans la nature, dans un lieu public ou privé, lorsque ceux-ci ont été transportés avec un véhicule, est strictement interdit**.

- En cas **d'abandon ou dépôt, ou de mauvaise gestion des déchets, dans les conditions contraires à la loi, une sanction de 2 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amendes est prévue**.

Semaine des Arts

Comme chaque année, la semaine des Arts aura lieu du jeudi de l'Ascension au dimanche.

Si vous souhaitez exposer vos œuvres, merci de vous faire connaître en mairie.

Rétrospective 2021

11 janvier : Arrivée de Jennifer DIEUDONNÉ au poste de secrétaire de Mairie. Maryse REMY a précédemment occupé ce poste pendant 41 ans.



30 janvier : Inondations sur le secteur d'Hervafaing.

12 mars : Les croqueurs de pomme interviennent sur le verger communal. Les enfants apprennent à tailler les arbres fruitiers que leurs aînés ont plantés à l'automne 2012.



17 avril : Les 1ers bénévoles débutent le nettoyage du futur parcours de santé.

8 mai : Commémoration du 8 mai 1945.



15 mai : Journée de nettoyage du parcours de santé avec la participation des membres des Rotary Club de Gérardmer et Saint-Dié-des-Vosges.





12

Repérage en vue du démarrage des travaux d'aménagement du centre-bourg.

mai :



29 mai : **Inauguration de l'exposition NaturOvélo** sur la voie verte en présence de Patrick Lalevée, Maire de Plainfaing, et Felaniaina Jacquel, adjointe à Fraize. Ce sont 2 communes voisines qui sont également labélisées Station Verte. Cette animation entre dans la cadre de la 6ème fête de l'écotourisme dans les stations vertes.

29 mai : **75ème anniversaire de la bataille aérienne du 27 mai 1944**

à la stèle de Boslimpré



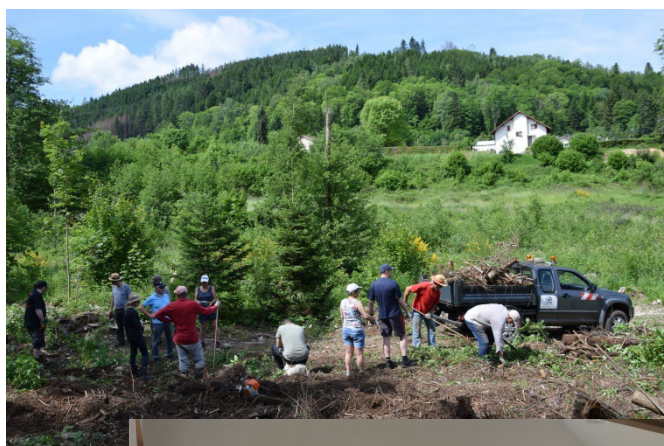
30 mai : **Fête des Mères**. Les jeunes mamans de la commune ont reçus un panier fleuri.

1er juin : Fleurissement communal. Les employés débutent la mise en place des fleurs en suivant un plan organisé en hiver. Les plans ainsi commandés à une société alsacienne sont mis en culture par la pépinière Bastien de Lusse.

9 juin : Ouverture des restaurants la Clef du Ban et à l'Auberge du Grand Valtin après une longue période de fermeture suite à la crise sanitaire.



12 juin : **2ème journée de nettoyage au parcours de santé** avec toujours les membres des 2 clubs du Rotary de Gérardmer et de Saint-Dié-des-Vosges, des membres du Conseil Municipal sous le soleil et avec une bonne ambiance.



12 juin : **Passage du rallye Vosges Grand Est : Spécial de Boslimpré.**

20 juin : **Premier tour des élections régionales et départementales.**

27 juin : **Second tour des élections régionales et départementales.**



2 juillet : **Repas de vacances à la cantine.**

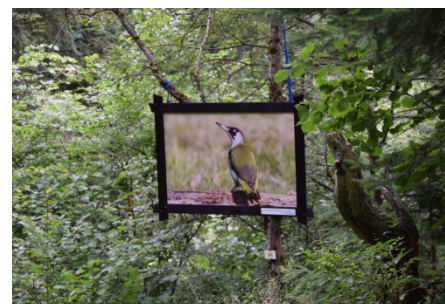
2 juillet : **Remise des cadeaux aux CM2 et au revoir à Sylvie DICKERSHEIT.**

Au cours de 18 années scolaires passées au sein de l'école communale, elle aura donné le meilleur pour préparer nos enfants à leur entrée au collège.

Elle leur aura aussi donné le plaisir de partir en voyage, en classe de mer, en classe château.

Avec la municipalité, des actions ont été menées :

Nettoyons la nature,
plantation du verger communal...



10 juillet : Inauguration de la balade photographique sur le sentier du Sagard.

Juin-juillet : **Rénovation de la toiture de la chapelle du Suisse**, conjointement par Johan Donetti, couvreur installé sur la commune, et par un citoyen bénévole ainsi qu'un employé communal pour la partie charpente.

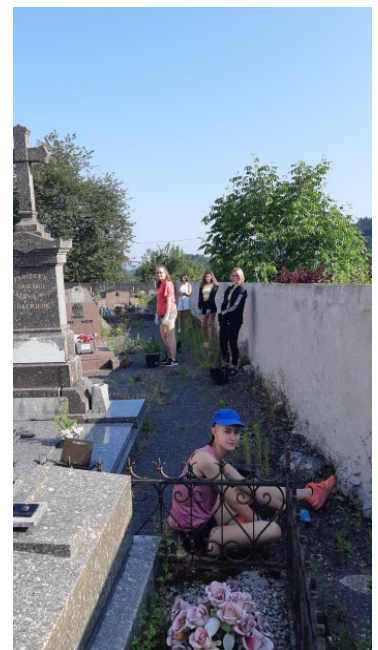


18

juillet : **Marche gourmande** organisée par le Comité des Fêtes.



Du 19 au 23 juillet : **chantiers argent de poche**. 5 jeunes filles : Clarisse, Léa, Lucie, Maëlle et Morgane ont bénéficié du premier programme argent de poche. Contre quelques travaux qu'elles ont parfaitement réalisés, elles ont reçu la somme de 15 € pour 3 heures de présence.



25 août : **Passage du jury des maisons fleuries** avec une jolie rencontre au Grand Valtin. Gypsy et Crunchy sont deux bœufs élevés à la Ferme de la Voie Lactée du Tholy. Ce jour-là, ils étaient présents au-dessus du Vin Bare pour la fenaison.



1^{er} septembre : **Arrivée de Madame Noelline FELTEN**, garde ONF, en remplacement de Monsieur Christophe FUMASOLI qui a désormais pris un poste sur Gérardmer.



2 septembre : **Rentrée scolaire** – accueil d'une nouvelle enseignante, Klara AUBRY pour la classe des CE2-CM1-CM2.

4 septembre : **Clefcyrock**. Les bénévoles sont nombreux pour la bonne réalisation de ce festival annuel.



5 septembre : **Arrivée du Père Damien** au sein de la paroisse de la Haute Meurthe, en remplacement du Père Eric.



11 novembre : **Journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix.**



22 novembre : **Travaux de voirie au lieu-dit Les Evaux.**

4 décembre : **Inauguration de la Place de la Mairie.** C'est par une journée humide et froide que les habitants et les entreprises ou collectivités ayant participées se sont retrouvées pour inaugurer ce nouvel aménagement.



4 décembre : **Saint-Nicolas et Père-Fouettard défilent dans les rues.** Le comité des fêtes les a invité et leur a réservé un accueil en calèche pour la traditionnelle distribution des bonbons. L'association des parents d'élèves attendait les enfants à leur retour pour leur offrir un goûter et un sachet de friandises.



7 décembre : **Saint-Nicolas rend visite aux écoliers.** Il est venu les bras chargés de livres qu'il a offerts à chaque enfant scolarisé à l'école communale.

Arrivée de la nouvelle saleuse pour équiper le Renault.



9 décembre : camion

11 des ont 15



décembre : **Sainte Barbe à la caserne pompiers de Fraize.** Pour notre commune, les sapeurs-pompiers Clarisse MORLOT et Nicolas KARCHER ont été mis à l'honneur lors de cette cérémonie.

décembre : **Les enfants du Périscolaire rendent visite au Père Noël.** A l'occasion de l'ouverture de son nouvel atelier, les journalistes et la télévision vosgienne étaient présents. La maison du Père Noël est ouverte toute l'année à Gérardmer.



Du 16 au 21 décembre : **Remise des colis et repas aux 141 aînés** de notre commune par les membres du CCAS organisée par notre vice-présidente Nicole STRABACH. Les colis ont été garnis en produits d'épicerie locale et les repas ont été confectionnés cette année à Notre Dame des Monts (établissement situé au Vic). Les retours ont tous été positifs tant pour la quantité que pour le goût. Il est possible de manger sur place en réservant. Le site peut également accueillir les familles puisqu'il y a sur place plusieurs chambres d'hôtel et une grande salle.



20 décembre : **Madame Untherner** connue sous le nom de Lilette a été reçue en Mairie, accompagnée de ses filles, de son gendre et d'un de ses arrière petits fils à l'occasion de ses **90 ans**. Seule habitante à devenir nonagénaire au cours de l'année 2021, les membres du CCAS ont eu le plaisir de lui offrir une fleur, sachant que c'est un de ses plaisirs.

Pas de verre dans ma poubelle

Souvent alertés par les riverains qui entendent leurs voisins se rendre aux points de regroupement de conteneurs collectifs, nous souhaitons rappeler que le verre n'a rien à faire avec les déchets ménagers. Le verre est un matériau recyclable à 100% et à l'infini. Encore faut-il bien le trier. En effet, chaque habitant jetait encore 8 kilos de verre dans les ordures ménagères en 2016 !

Les emballages en verre dans les conteneurs dédiés



Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre : tous ces emballages sont à trier et à déposer dans les conteneurs à verre. Ainsi, ils seront dirigés vers un centre de recyclage du verre puis dans une verrerie afin d'être fondus pour former de nouveaux emballages.

Vaisselle, céramique, vitrage, ampoules sont à porter à la déchèterie

Vaisselle cassée, vitre brisée, ampoule grillée : tous ces déchets ne doivent pas être déposés dans les conteneurs à verre car ils font partie des indésirables des centres de recyclage du verre. Stockez-les chez vous avec les autres déchets interdits de poubelle, dans une boîte à chaussures par exemple, avant de les apporter en déchèterie.

Avec ou sans couvercle

Lors du tri, vous pouvez laisser ou non les couvercles des emballages selon votre préférence (même les montures métalliques). En effet, ils seront récupérés lors d'un tri effectué dans l'usine de recyclage du verre.

Pas besoin de lavage

Avant d'être déposés dans les conteneurs dédiés, les emballages en verre doivent être vidés de leur contenu mais leur lavage n'est pas nécessaire, ce qui permet de préserver la ressource en eau.

Pas de verre dans ma poubelle



BOUTELLES, POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE : À TRIER ET DÉPOSER DANS LES COLONNES DE TRI DU VERRE



Dès le 1^{er} janvier 2021
**100%
DES EMBALLAGES
SE TRIENT
dans les Vosges**

**Dans les Vosges, je TRIE
tous mes EMBALLAGES**

*Et vous qu'y a-t-il dans votre poubelle de tri ?
À vous de jouer !*

RAPPEL :

**Les sacs jaunes
doivent être
déposés la veille du
ramassage mais**

PAS AVANT !!

**Même sur les points
de regroupement le
dépôt ne peut se
faire avant la veille.**



Repérez dans la grille les mots ci-dessous, à lire horizontalement, verticalement et en diagonale :

- Barquettes
- Boîtes
- Canettes
- Conserves
- Flacons
- Opércules
- Pots
- Sacs
- Blister
- Bouteilles
- Cartonnette
- Films
- Journaux
- Papier
- Sachets
- Tubes

L'agenda

Avec la crise sanitaire, les manifestations sont restreintes ou incertaines. Ces dates seront à confirmer en fonction du protocole sanitaire en vigueur.

Janvier
<u>Dès le 20 janvier</u> : Recensement de la population.
Février
<u>Dimanche 27</u> : Concert des Jeunesses Musicales de France à l'Eglise.
Avril
<u>Samedi 9</u> : Installation d'un composteur collectif au Grand Valtin. <u>Dimanche 10</u> : 1er tour des élections présidentielles. <u>Samedi 23</u> : Cérémonie du souvenir des victimes et des héros de la déportation. <u>Dimanche 24</u> : 2ème tour des élections présidentielles.
Mai
<u>Dimanche 8</u> : Cérémonie patriotique « Victoire 1945 ». <u>Dimanche 15</u> : Mai à vélo et Fête de la biodiversité autour de la Voie Verte. <u>Samedi 21</u> : Cérémonie patriotique de Boslimpré. <u>A partir du 24</u> : Sentier photo à la scierie du Lançoir. <u>Du 26 au 29 mai</u> : Semaine des Arts, exposition à la salle des fêtes, entrée gratuite.
Juin
<u>Vendredi 24 juin</u> : Kermesse de l'école.